



Pension alimentaire

Par Papy

Bjr , mon fils aura 25 ans le 27/09 , vient d'être diplômé ingénieur bio médical, vient de signer un CDD de 3 ans comme ingénieur dans un hôpital à Compiègne (60) dois je continuer à lui verser la pension alimentaire ?
Merci pour votre réponse, cordialement

Par AGeorges

Bonjour Papy,

On parle de 30 ans comme limite d'âge maximale pour aider ses enfants.
Mais si le CDD de votre fils lui rapporte assez pour s'entretenir, la 'clé de décision' étant l'indépendance financière, il n'y a pas de raison.
Sans doute faut-il passer par le JAF pour entériner ce changement ?

Par Papy

Je vous remercie

Par isernon

bonjour,

dès l'instant ou l'enfant majeur devient autonome financièrement (au moins le smic), il n'a plus droit à la pension alimentaire.

salutations

Par Papy

Isernon , je vous remercie